



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

L'intervention sociale de liaison à la cour criminelle de Gatineau : La concertation au service des victimes

**Colloque du Réseau des CAVAC du Québec
29 avril 2009**



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Région de l'Outaouais



Claire Beaulieu, Professeure au Cégep de l'Outaouais et première ISL

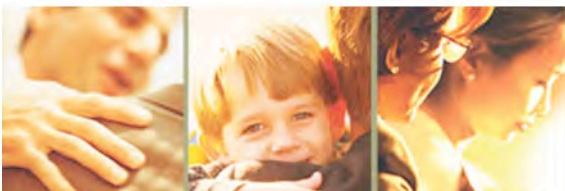
Me Pierre Desrosiers, Procureur-chef adjoint, Palais de justice de Gatineau

Kathleen Dufour, Directrice du CAVAC de l'Outaouais

Colloque du Réseau des CAVAC du Québec
29 avril 2009

PLAN

1. Historique et orientation du projet
2. Processus judiciaire au criminel
3. Rôles de l'intervenante sociale de liaison
4. État de la situation
5. Directives du DPCP en matière de violence conjugale
6. Évolution du poste ISL
7. Apport de l'ISL aux DPCP
8. Cheminement vécu par les victimes
9. Réflexions et enjeux de l'intervention sociale de liaison en matière de violence conjugale
10. Résumé





CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Historique et orientation du projet ISL

CAVAC de l'Outaouais

Historique

1989 : Implantation; CAVAC de l'Outaouais

1992 : *Séminaire régional sur les femmes violentées et le système judiciaire;*

Lacunes identifiées

- l'absence de poursuite verticale,
- le manque de rencontre ou de temps de rencontre avec le procureur de la couronne avant le procès,
- la longueur des procédures judiciaires,
- l'ignorance de plusieurs intervenants des effets et des conséquences de la violence conjugale chez les victimes,
- le manque de soutien et d'information aux victimes.



Beaulieu, Claire (1998). Violence conjugale : nouvelle gestion du système de justice pénale à Hull, p.11

Historique

1994 : *Colloque régional « Ensemble au service des victimes d'actes criminels »*

Recommandations

- écourter les délais au niveau des procédures judiciaires,
- faire en sorte que les sentences soient plus sévères,
- créer une cour spécialisée en matière de violence conjugale,
- suivi plus étroit au niveau des ordonnances de probation, (plus sévère par rapport aux bris de probation),
- respecter le cheminement de la femme,
- mettre sur pied un *comité consultatif* ou *une table de concertation* chargé d'actualiser les recommandations de l'atelier.



Historique

1994 : *Comité de travail sur l'accessibilité à la justice en matière de violence conjugale* ;

- la référence des femmes victimes de violence conjugale aux ressources appropriées,
- le manque d'information et de support aux femmes victimes de violence conjugale à l'intérieur du processus judiciaire,
- le taux d'abandon élevé des dossiers de violence conjugale à la Cour,
- la nécessité d'informer les victimes suite à la remise en liberté d'un prévenu ou d'un détenu qui la concerne.

1997 : *Projet-pilote « Intervenante sociale de liaison ISL »*



Dufour, Kathleen (2009). Documents du CAVAC
Outaouais

Projet multisectoriel en matière de violence conjugale.

La **Table de Concertation Territoriale Hull/Aylmer** parraine ce projet avec la collaboration :

- Les maisons d'aide et d'hébergement régionales pour les femmes victimes de violence conjugale et
- Le CAVAC de l'Outaouais
ainsi que
- Les substituts du procureur général, SPG/DPCP

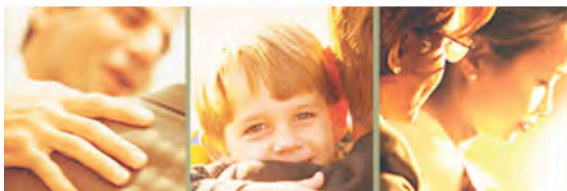


Beaulieu, Claire (1997). Note à la
RRSSO

Implantation

- 13 janvier 1997
- Une intervenante sociale de liaison
- à temps partiel, puis rapidement à temps plein
- à l'intérieur des bureaux de la couronne (Palais de Justice à Hull)

Dès le départ, par souci de concertation soutenue, l'intervention a été intégrée à même ces bureaux, favorisant une liaison des plus efficaces auprès des victimes et des différentes instances.



Beaulieu, Claire (1997). Note à la
RRSSO

BUT

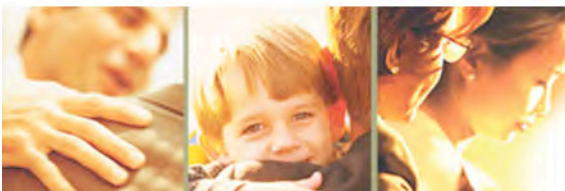
Systematiser le soutien
aux victimes de violence conjugale
dès le début du processus judiciaire,
*dans le but de réduire le taux
d'abandon
des poursuites judiciaires !*



Beaulieu, Claire (1997). Note à la
RRSSO

Objectifs spécifiques du projet

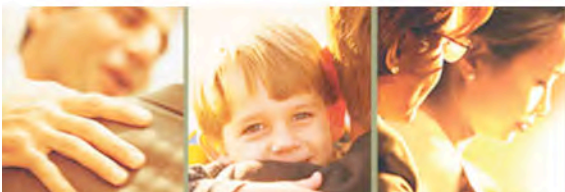
- Offrir aux femmes une plus grande sécurité et un plus grand soutien en encourageant une étroite collaboration entre les professionnels oeuvrant dans les services sociaux, les policiers et les procureurs de la poursuite,
- Fournir de l'information juste et accessible aux personnes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs proches et personnes à charge,
- Appuyer et soutenir les victimes tout au long du processus judiciaire,



Beaulieu, Claire (1997). Note à la RRSSS
Dufour, Kathleen (2007). Note du CAVAC
Outaouais

Objectifs spécifiques du projet

- Informer et référer les victimes aux ressources spécialisées répondant le mieux à leurs besoins respectifs,
- Favoriser une meilleure communication entre les différents partenaires : procureurs de la poursuite, de la défense, policiers, maisons d'hébergement, CAVAC, CALAS, CLSC, centres hospitaliers, etc.,
- Colliger et analyser des données sur la violence conjugale et l'intervention judiciaire afin d'améliorer notre compréhension et nos interventions.



Beaulieu, Claire (1997). Note à la RRSSS
Dufour, Kathleen (2006). Note du CAVAC
Outaouais



CAVAC

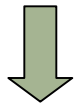
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Le processus judiciaire au criminel

CAVAC de l'Outaouais

Où est l'Intervenante sociale de liaison ?

Plainte à la police



Dénunciation et
Autorisation par
le DPCP



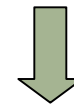
Comparution



L'enquête sur la
mise en liberté



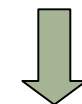
Communication
de la preuve



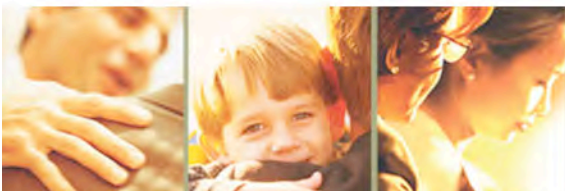
L'enquête
préliminaire



Procès



Sentence





CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

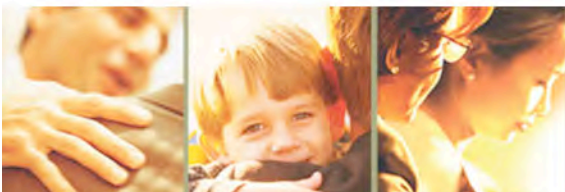
Rôle de l'intervenante sociale de liaison

CAVAC de l'Outaouais

1. Intervention téléphonique directe auprès des victimes

- Dès l'autorisation du dépôt de la plainte par le procureur du DPCP et avant l'étape de la comparution, l'intervenante entre en contact avec la personne victime de violence conjugale.
- Lors de ce contact, l'intervenante vérifie avec la victime les conditions qui seraient favorables ou idéales dans la situation présente.

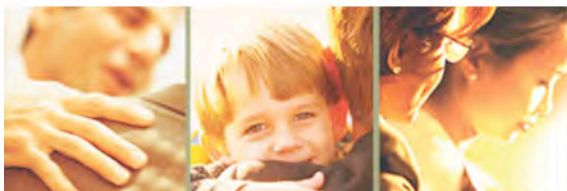
Avec l'assentiment de la victime, elle présente au procureur attitré au dossier la situation globale de la victime ainsi que les conditions qui conviennent le mieux à cette personne.



Dufour, Kathleen (2008). Note du CAVAC
Outaouais

1. Intervention téléphonique directe auprès des victimes

- L'intervenante contacte la victime tout de suite après la comparution de l'accusé afin de lui communiquer les résultats de la Cour, soit pour lui transmettre le détail des conditions de remise en liberté (s'il y a lieu), soit pour l'informer de la prochaine date à la cour criminelle.
- L'intervenante complète son intervention psychosociale et réfère la personne victime aux ressources spécialisées selon ses besoins spécifiques.



idem

2. Création des liens et collaboration avec les maisons d'aide et hébergement, le CAVAC et les services policiers

- Références spécialisées : appeler l'intervenante concernée pour lui faire un résumé de la situation avec le consentement de la victime.
- Suivi au niveau de l'intervention : être disponible pour fournir de l'information aux différentes ressources qui interviennent auprès de la victime.
- Information, formation : sensibiliser les différentes ressources judiciaires à la problématique particulière de la violence conjugale.



idem

3. Assistance et support aux procureurs de la poursuite

- Cueillette de données dans le but d'évaluer la situation et de proposer au procureur de la poursuite les meilleurs conditions d'engagements possibles pour la remise en liberté.
- Assistance, au besoin, aux procureurs de la poursuite lors d'une rencontre avec une victime.

idem

4. Assistance pour la victime dans la prise de décision

- Entrevue avec la victime afin de l'assister dans sa prise de décision concernant l'issue du dossier (retrait de plainte) en abordant tous les enjeux liés à sa situation.
- Aiguillage au niveau des stratégies de protection et des différentes ressources disponibles.



idem

Lieu stratégique

Dans les bureaux des procureurs
de la DPCP

17 rue Laurier, Bureau 1.230

Gatineau, (Qué.) J8X 4C1

776-8111 postes : 60418, 60537, 60439





CAVAC

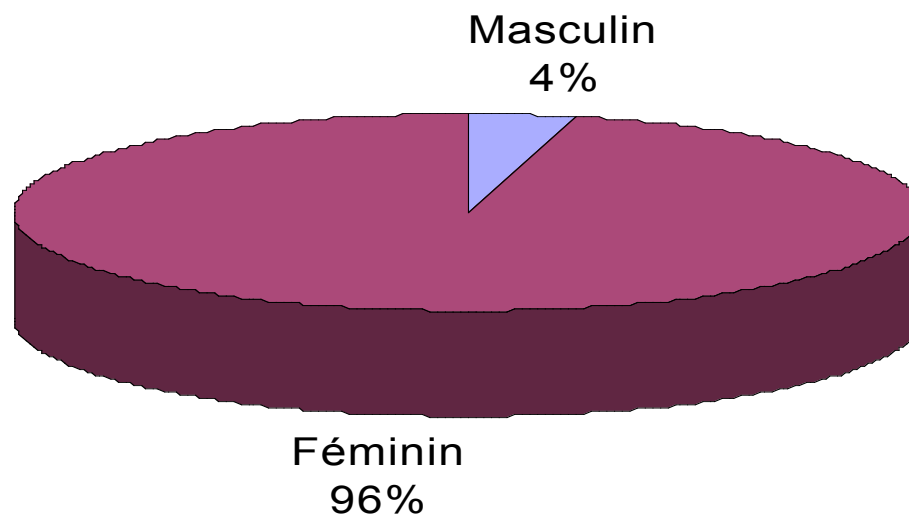
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

État de la situation

CAVAC de l'Outaouais

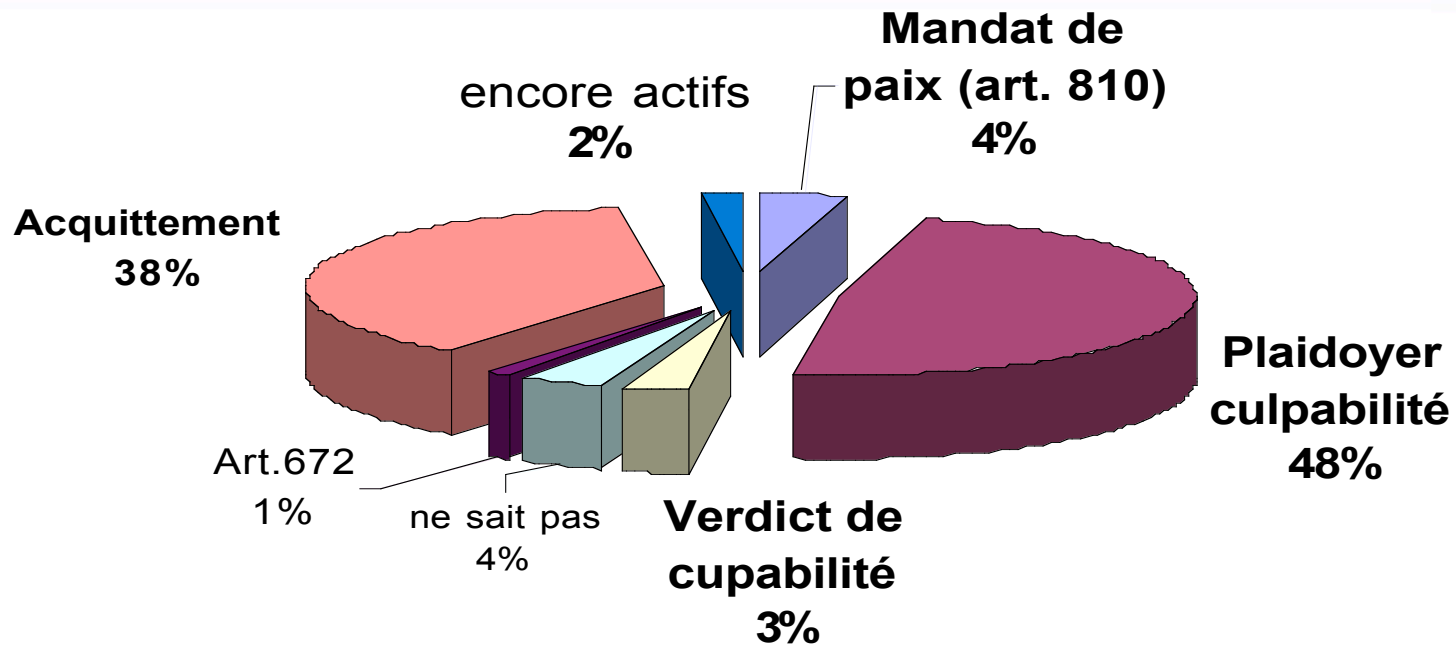
De 1997- 2009 : 432 à 537 dossiers par année

**Sexe des personnes victimes de violence conjugale
en 2001-2002**



Dufour, Kathleen (2002). Note du CAVAC
Outaouais

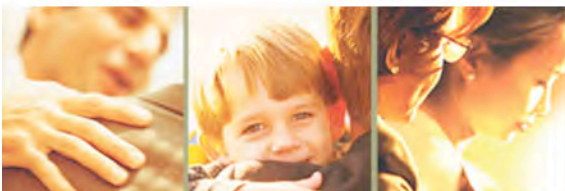
Résultante des dossiers de violence conjugale en 2000-2001



Dufour, Kathleen (2001). Note du CAVAC
Outaouais

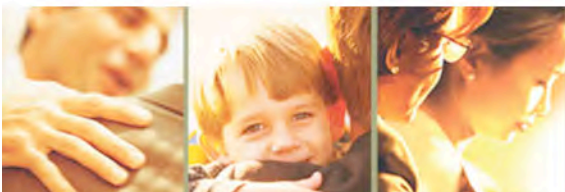
Observations dans la pratique de la DPCP

- Face à l'abandon des poursuites,
- Face à la pratique du 810,
- Face aux acquittements,
- Face à la durée des procédures,
- Face aux sentences (sévérité),
- Ambivalence des victimes,
- Charge de travail des procureurs.



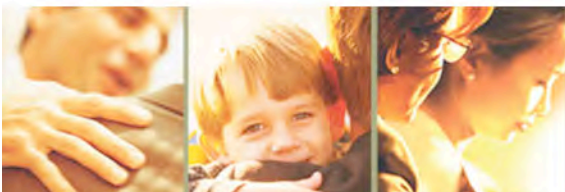
Limites de l'état de la situation

- Changement dans les demandes de statistiques,
- Fusion des corps de police de la région,
- Changement dans la cueillette de données (le personnel, les logiciels et la terminologie),
- Manque de temps : pas la première priorité,
- Manque de ressources humaines et financières.



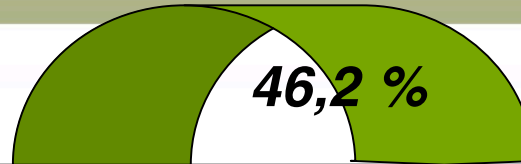
Étude sur la référence policière... juste avant ISL

- L'offre de services semble inciter les victimes à poursuivre le processus judiciaire, peu importe leur réponse.
- Dans les dossiers avec formulaire de référence policière et avec demandes d'intenter des procédures judiciaires :
 - les sentences sont effectives dans près de la moitié (46,2%)
 - les retraits et l'acquittement représentent le tiers (32,5%).
- Dans les cas où des sentences sont rendus nous retrouvons:
 - une proportion plus élevée de l'acceptation (47,2%)
 - une proportion moindre, de refus (43,8 %)mais sans aucune différence statistique significative.



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. p. 16

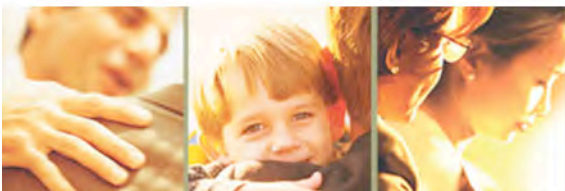
Résultats des conclusions judiciaires...



Plainte refusée	Plainte retirée	Acquitté	Sentence non carcérale	Sentence carcérale	Autres : en cours, mdt.
11% (32)	13,7% (40)	18,8% (55)	34,2 % (100) <i>28,9% - art.810</i> (39)	12% (35)	10,3% (30)

Plus grande représentativité d'acceptation dans les dossiers avec sentence (33,9%)

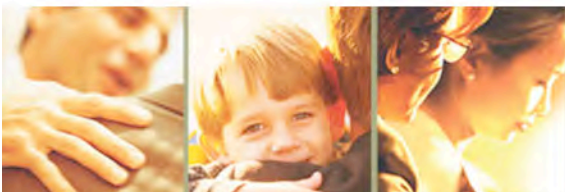
Proportion moindre de refus (12,4%)



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. p. 38

Explications des résultats

- Absence de données quant au suivi de l'offre de services,
- L'acceptation ne signifie pas nécessairement l'acceptation des services,
- Le refus n'exclut pas le recours à d'autres ressources d'aide que celles proposées dans le formulaire de référence,
- Le refus n'exclut pas le recours aux ressources d'aide ultérieurement,
- Vérifier la réponse aux ressources d'aide et le délai.



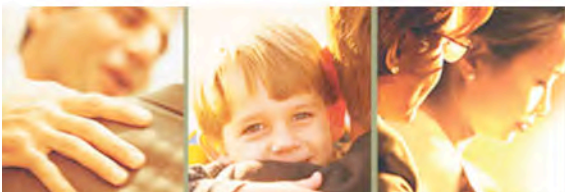
Processus « d'empowerment » dans le processus judiciaire

Damant et Paquet (2000) soulignent l'importance :

- du support émotionnel,
- de l'information : sur les formes de violence, le cycle de la violence ou encore la responsabilité de celle-ci,
- des actions concrètes d'aide et d'accompagnement,

Pour aider les femmes à s'engager dans un tel processus à travers le système judiciaire.

Côté (1997) signale l'importance des courts délais pour référer.



Côté, B., (1997). *Rapport d'évaluation du projet pilote CLSC-Police en violence conjugale*, Document inédit, Montréal : Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux.

Damant, D., Paquet, J., Bélanger, J. (2000). Processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire, *Revue criminologie*, vol.35, no.1, 73-95.



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Directives du DPCP en matière de violence conjugale

CAVAC de l'Outaouais



CAVAC

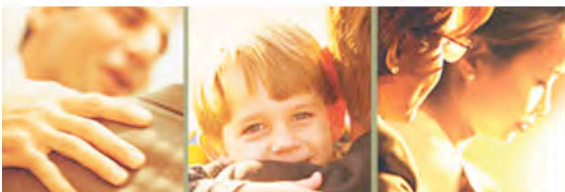
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Évolution du poste ISL

CAVAC de l'Outaouais

Évolution du poste

- Suite à la Déclaration de service aux citoyens du ministère de la Justice en 2002, le service d'intervention sociale de liaison a été élargie à d'autres types de problématique (agression sexuelle, intrafamiliale, aînés).
- Deux intervenantes sont depuis assignées au poste.
- Une troisième intervenante est assignée à l'accueil des victimes et témoins à la cour criminelle.





CAVAC

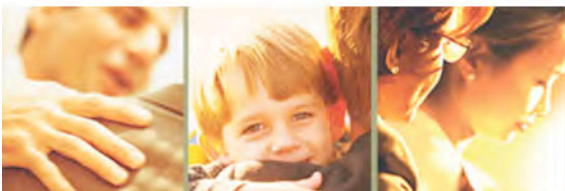
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Apport du poste ISL aux DPCP

CAVAC de l'Outaouais

Apport du poste ISL aux DPCP

- Rôle conseil auprès du DPCP dans la compréhension du phénomène de la violence conjugale et dans sa prise de décision face aux cheminements des dossiers concernés.





CAVAC

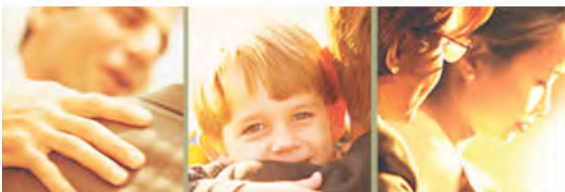
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Cheminement vécu par les victimes

CAVAC de l'Outaouais

Mandat du CAVAC

1. Services de première ligne.
2. Intervention rapide pour prévenir l'aggravation et la détérioration de l'état de la personne victime.
3. Aide adéquate pour aider la personne victime à retrouver son équilibre.
4. « Empowerment » ; épauler la victime en misant sur les ressources de cette dernière.



Comment se sent-on suite à une agression ?

« D'abord ; surprise. Incrédule. Dépassée. Affolée. Paniquée. Terrifiée.

Après son départ, Ébranlée. Atterrée. Tremblante.

Complètement démunie.

Vulnérable.

Blessée, au dehors et au dedans.

Perdue. Un tsunami intérieur.

Épouvantée d'avoir possiblement frôlé la mort.

Honteuse.

J'ai besoin d'aide. Je suis furieuse. Désespérée.

J'ai besoin qu'on me prenne par la main, que l'on vienne à moi, car je suis figée, j'ai perdu tous mes moyens, tous mes repères.



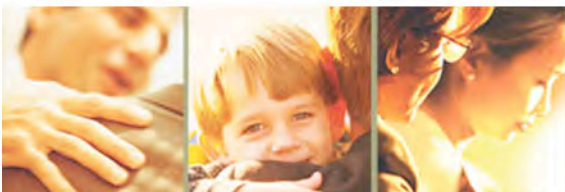
Signée : Gisèle (19 avril 2009)

Comment se sent-on suite à une agression ?

J'ai besoin de sécurité et de protection, de comprendre ce qui m'arrive.
Je suis redevenue une enfant, impuissante devant l'ampleur du désastre.
Je me sens haineuse envers le monde entier, à commencer par moi-même.
J'ai donc besoin de beaucoup de douceur, de soins, d'attention, d'écoute,
pour recommencer à m'aimer.

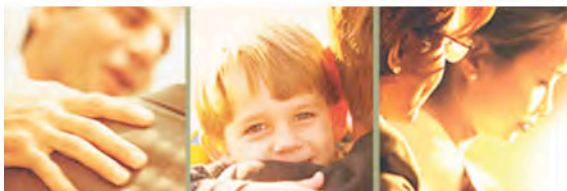
Aussi, de compréhension, d'affection, de respect, pour me sentir à nouveau
une personne, un humain.

Et si la chose est possible, de chaleur humaine et de compassion, tout
comme de confiance que je m'en sortirai. Le soleil brille toujours au-dessus
des nuages!»



Signée : Gisèle (19 avril 2009)

Témoignage de Sophie et Diane



Entrevues les 7 et 14 avril 2009

Les *interventions les plus utiles...*

Pour faciliter l'accès des victimes aux ressources :

- la référence policière et l'attitude du policier,
- l'appui d'un proche,
- l'intervenante sociale de liaison au Palais de justice,
- la disponibilité du programme d'aide aux employés,
- leur connaissance des ressources,
- la disponibilité du programme d'aide aux employés,
- le diagnostic de trouble de stress post-traumatique par un médecin,
- la recherche sur Internet,



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. pp. 16-20

L'acceptation de la référence aux ressources

Dépend de :

- l'information communiquée,
- l'intérêt manifesté par la police,
- de l'état de la victime,
- un court délai après l'intervention policière permet à la victime de mieux apprécier la pertinence des services offerts,
- de la reconnaissance de la violence conjugale par la victime.



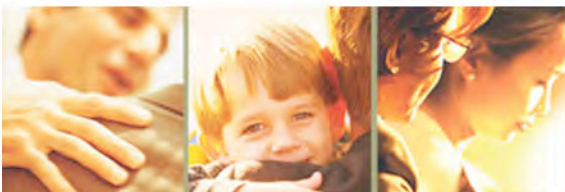
Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. pp. 16-20

Il est important...

- de respecter leur sentiment d'autodétermination dans la présentation des ressources.
- de se rappeler que les épisodes de violence les secouent et les paralysent au début

Conséquemment :

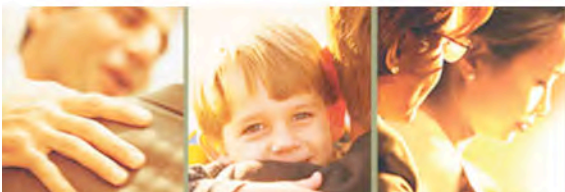
- les contacter plutôt que l'inverse et
- les orienter, au moment opportun, vers les ressources plus spécialisées.



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. pp. 16-20

Besoins en matière de référence

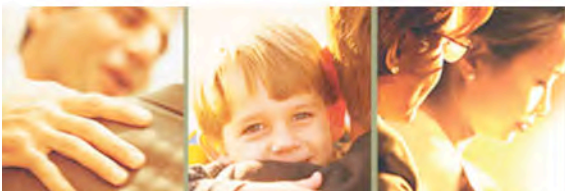
- La sécurité offerte par les policiers: un besoin prioritaire.
- Présentation des ressources même si elles sont entourées de leur famille.
- Plus grande concertation des ressources.
- Guichet unique pour répondre à leurs divers besoins sur le plan juridique sur le plan civil, criminel; psychosocial, économique.



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. pp. 16-20

Besoins en matière de référence

- Aide en profondeur /stress post-traumatique.
- Suivi continu tout au long du processus judiciaire.
- Support lors de la rédaction de leur déclaration.
- Avoir en main les coordonnées des ressources pour les utiliser au moment opportun.



Beaulieu, Claire (2008). *La référence policière, une issue à la violence conjugale*. pp. 16-20



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Réflexions et enjeux de l'intervention sociale de liaison en matière de violence conjugale

CAVAC de l'Outaouais

Réflexion et enjeux de l'intervention sociale de liaison en matière de violence conjugale

- Le besoin des victimes doivent être au cœur de nos interventions ainsi que des réflexions qui en découlent.
- Le manque d'arrimage entre les différentes instances judiciaires est un problème majeur avec lequel les victimes doivent essayer de composer.
- Le taux élevé d'abandon des poursuites peut servir de base dans l'étude de l'efficacité du système judiciaire pour contrer la violence conjugale ainsi que pour d'autres problématiques tel que les agressions sexuelles.



www.semainedesvictimes.gc.ca/2008/guidedesressources

/CAVACdel'outaoauais-Québec

Intervenante sociale de liaison à la cour criminelle de Gatineau, 10 ans de service.

CAVAC
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Réflexion et enjeux de l'intervention sociale de liaison en matière de violence conjugale

- S'attarder à la fatigue de compassion chez les intervenants judiciaires par un travail de sensibilisation et la recherche de pratiques novatrices.
- Ne pas positionner le système de justice au centre des moyens pour contrer la violence conjugale mais comme un outils parmi ceux-ci.
- Le désir d'abandon des poursuites chez la victime ne doit pas être considéré comme un échec.



idem

Réflexion et enjeux de l'intervention sociale de liaison en matière de violence conjugale

- Mettre en lumière la pression énorme qui repose sur les épaules des victimes concernant l'issue d'une plainte.
- Conserver la nature criminelle de la violence conjugale.
- Maintenir un partenariat et un réseautage efficace est un enjeu primordial dans l'efficacité de l'aide offerte aux victimes.

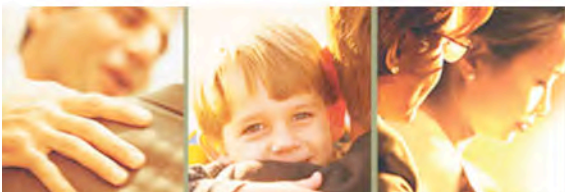


idem

Forum de discussion : mobilisation

2008 : *Forum de discussion « Intervenante sociale de liaison à la Cour criminelle de Gatineau : 10 ans de services aux victimes de violence conjugale. »*

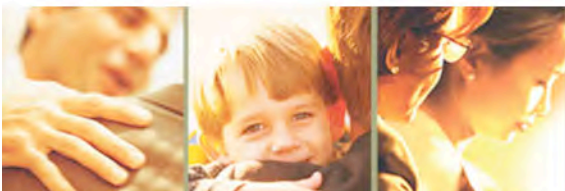
1. Quels sont selon vous les besoins des personnes victimes de violence conjugale qui traversent la procédure judiciaire (de l'intervention policière à la fin des procédures)?
2. Répondons-nous actuellement à ces besoins?
3. Quels moyens devons-nous utiliser pour y répondre (par la création d'un moyen ou par l'amélioration de celui déjà en place)?



Dufour, Kathleen (2008). Forum de discussion : dix ans d'intervention sociale de liaison.

Défis liés à l'intervention : *résumé de la plénière*

- Besoin de sécurité.
- Besoin de soutien au début des procédures, d'information et de connaître les règles du processus judiciaire.
- Besoin de réorganisation matérielle.
- Soutien psychologique et évaluation de la présence de stress post-traumatique.
- Arrimage entre le criminel et le civil concernant les droits de garde d'enfants.



idem

Suite : *résumé de la plénière*

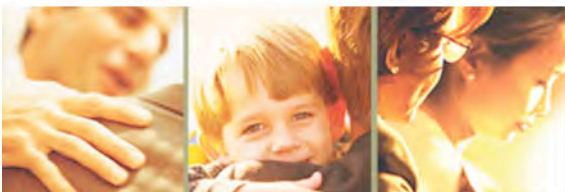
- Intégration de la complexité du cycle de la violence conjugale pour les intervenants judiciaires.
- Besoin d'arrimage entre les différentes ressources et services.
- Amélioration de l'accès à l'information concernant les comparutions de fin de semaine, les promesses ou les citations à comparaître.
- Évaluation de la possibilité d'enregistrer les déclarations des victimes à la police et de prendre le temps malgré la vitesse des choses.



idem

Suite : *résumé de la plénière*

- Besoins d'écoute active, de support et d'accompagnement soutenu, d'aide 24h/24, d'être respectées dans leur rythme.
- Besoin d'une première intervention appropriée et être amenée dans un état rationnel (ce qui donne le ton à la suite des procédures).
- Besoin d'être validée par l'entourage.
- Besoin des victimes concernant le processus judiciaire.



idem

Recommandations des participants

1. Instaurer un «guichet unique» pour les victimes de violence conjugale.
2. Adopter une approche particulière pour la violence conjugale dans le système judiciaire.
3. Se concerter davantage et parfaire la transmission d'information entre les différents intervenants (judiciaires, sociaux et communautaires).
4. Arrimer les différentes instances (criminelles, civiles, protection de la jeunesse).



idem

Recommandations du Forum

5. Instaurer une table d'action en plus d'une table de concertation.
6. Présenter à l'ASSSO les recommandations du Forum.
7. Rechercher si des sources de financement sont disponibles dans d'autres ministères ou organisations afin de financer un «projet pilote».
8. Créer un comité avec le mandat de faire des représentations auprès de la table de concertation de l'ASSSO.



idem



CAVAC

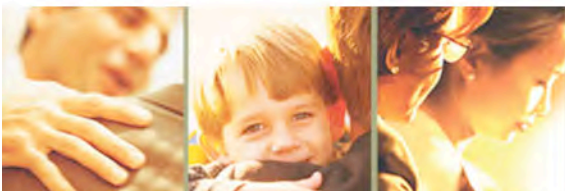
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

En résumé...

CAVAC de l'Outaouais

Vos conclusions...

1. À qui appartient *vraiment* la responsabilité et l'issue de la plainte ?
2. Qu'est-ce qu'une *bonne sentence* adaptée pour les besoins des victimes ?
3. Comment peut-on *outiller de façon approprié* une victime de violence conjugale pour prévenir une éventuelle récidive ?





CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

MERCI de votre participation!

**Claire Beaulieu
Me Pierre Desrosiers
Kathleen Dufour
Sophie, Diane et Gisèle
Charles-Antoine Bachand**

CAVAC de l'Outaouais